

**ACTUALITE - CONSEIL – ACCOMPAGNEMENT**

**REPORT DE VOS ECHEANCES**

Particulièrement sensible aux difficultés que peuvent rencontrer les médecins libéraux dans cette période de pandémie de Covid-19, la CARMF se mobilise pour les soutenir et a décidé la **mise en place automatique et générale** de :

- ⇒ La suspension du prélèvement mensuel de début avril
- ⇒ La suspension des majorations de retard
- ⇒ La suspension des rappels de cotisations de début d'année impayées
- ⇒ La suspension des mesures de recouvrement forcé pendant une durée minimum de deux mois.

**AIDES AUX MEDECINS EN CONFINEMENT**

La CARMF a pris connaissance et se félicite de l'indemnisation versée par l'Assurance maladie, à hauteur de **112 euros par jour**, aux médecins libéraux qui font l'objet d'une mesure de confinement afin de limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19 et qui se trouvent dans **l'impossibilité de travailler**

(voir les modalités sur <https://www.ameli.fr/marne/medecin/actualites/covid-19-prise-en-charge-des-ij-des-professionnels-de-sante-liberaux>)

Le Bureau du Conseil d'Administration a décidé le 5 mars 2020 le versement d'un secours par le Fonds d'action sociale, afin de compléter l'indemnisation de l'Assurance maladie pour les médecins cotisants en classe C dans le régime invalidité-décès, à hauteur de l'indemnité journalière applicable à leur situation, soit 135,08 euros par jour.

Les médecins concernés sont invités à se faire connaître en contactant la CARMF par email à l'adresse mail : [covid-19@carmf.fr](mailto:covid-19@carmf.fr)

En cas de maladie avérée ultérieurement, les médecins bénéficieront de l'indemnisation susvisée de l'Assurance maladie, complétée le cas échéant par celle de leur assurance personnelle. Ils seront également pris en charge dans le cadre du régime invalidité-décès à partir du 91ème jour d'arrêt de travail

Nous restons pleinement mobilisés à vos côtés pour vous accompagner dans la mise en œuvre de l'ensemble de ces solutions. N'hésitez pas à solliciter votre **interlocuteur CHD habituel**.

Sources : [www.carmf.fr](http://www.carmf.fr)